



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT À L'OCCASION DE LA MANIFESTATION LES FERMES EN FOLIE
N°2022-46**

Le Maire de la commune de MUSSIG,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'organisation de la manifestation « Les Fermes en Folie » prévue le Dimanche 28 Août 2022, nécessitant à occuper le domaine public routier au niveau du Hameau de Breitenheim,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité à la fois des visiteurs et des organisateurs de la manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1 : Permission de voirie

La manifestation « Les Fermes en Folie » prévue le Dimanche 28 Août 2022 de 9h00 à 00h00 dans le Hameau de Breitenheim ainsi que ses abords (Chemin de Breitenheim, liaison Hameau de Breitenheim/RD209) nécessitent une interdiction totale de circulation et de stationnement par les véhicules légers et poids lourds sur l'ensemble de la voie.

Une déviation sera néanmoins mise en place au NORD via la RD209 en direction de Sélestat et/ou Baldenheim ainsi qu'au SUD via la RD708 en direction de Sélestat et la RD208 en direction de Baldenheim.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux véhicules en charge de la manifestation, aux véhicules de secours, aux véhicules des forces de l'ordre.

Article 2 : Durée

La présente permission de voirie est établie pour le Dimanche 28 Août 2022 de 9h00 à 00h00, selon les besoins de la manifestation et de son organisation (installation et rangement compris).

Article 3 : Règlementation et sécurité

Ladite manifestation fera l'objet d'une signalisation fixe, prévue et mise en place par l'Association des Jeunes Agriculteurs du canton de Marckolsheim et de Sélestat.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Mussig
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs du Canton de Marckolsheim
- Madame la Présidente des Jeunes Agriculteurs du Canton de Sélestat

MUSSIG, le 29/06/2022

Le Maire,
Philippe WOTLING

